

GROUPEMENT NATIONAL POUR L'INDEMNISATION
DES BIENS SPOLIÉS OU PERDUS OUTRE-MER (GNPI)

Association déclarée (Loi du 1^{er} juillet 1901) sous le n° 63 1193
Membre de la Confédération Européenne des Spoliés d'Outre-Mer
14, rue Duphot - 75001 PARIS
Tél : 01.42.97.43.95 - Fax 01.42.97.43.94

Michel Lévy, président

(vice-président du Comité de liaison des
associations nationales des rapatriés)

*Il est Capital que M. Hollande prenne
effectivement connaissance de la*

Paris, le 12 Mars 2012

*présente et - au moins - des tout premiers
annexes*

Monsieur François Hollande
candidat à la présidence de la République

*Objet : Campagne de l'élection présidentielle 2012/Indemnisation des biens spoliés ou perdus outre
mer/votre programme de mandature*

- réf. et p.j. :- votre lettre, du 15.02.08 s'engageant à étudier les propositions du G.N.P.I.*
- engagement du 21.4.81 en la même matière de M. François Mitterrand, alors candidat à la présidence de la République, restant à tenir 31 ans après*
 - lettres G.N.P.I. du 18 janvier 2012 à dix membres de votre cabinet de campagne*
 - lettres G.N.P.I. du 16 février 2012 à 7 de ces 10 membres de votre cabinet de campagne*
 - « Plaidoyer pour l'indemnisation... » (G.N.P.I. 30.12.08)*

Monsieur le député,

Le Groupement national pour l'indemnisation des biens spoliés ou perdus outre mer (G.N.P.I.) mandataire au moins moral de quelque deux millions de citoyens, s'adresse à vous en votre qualité de candidat à la très prochaine élection présidentielle.

Vous avez déclaré le 22 Janvier lors de la réunion inaugurale de votre campagne au Bourget

« Seule la Justice doit guider notre action »

Cet axe majeur et directeur de votre programme de mandature s'inscrit également dans le respect du principe constitutionnel « d'égalité des citoyens devant les charges publiques et de solidarité dans les calamités nationales », créant ainsi l'espoir que ce dernier ne sera plus bafoué comme il l'est depuis 50 ans lorsqu'il s'agit des dépossession massives d'Algérie et d'outre mer des années cinquante et soixante du XX^e siècle (leur indemnisation n'ayant été en moyenne et en réalité économique jusqu'à présent que de 2,35 % des pertes).

Vous vous étiez engagé en 2008, Monsieur le député, (voir p.j.) à étudier les propositions du G.N.P.I. (hyperlimitées pour en finir puisque ne visant qu'à porter ce taux globalement à 4,3 % dans le cadre d'une ultime loi exécutable en 20 ans et dont les annuités seraient même modulées en fonction de la conjoncture économique et budgétaire : ainsi, dans la période actuelle le « poids » de cette annuité ne représenterait que un pour mille dans le budget national).

Afin d'associer Justice (minimale) pour les citoyens spoliés et intérêt général de la Nation, le G.N.P.I. a même proposé dans sa dernière lettre du 16 Février à votre cabinet de campagne que cette annuité ne soit pas servie en numéraire mais que, par un mécanisme très simple et sans contournement possible décrit dans cette lettre, elle soit obligatoirement investie dans une participation à la création de logements sociaux et de logements pour étudiants, en parfaite cohérence donc avec votre programme.

J'ai l'honneur, Monsieur le député, de vous demander de bien vouloir m'accorder une audience personnelle me permettant de recueillir votre appréciation sur les propositions du G.N.P.I. et un éventuel engagement favorable précis de votre part, tant ces propositions sont de Justice et de progrès social.

Le G.N.P.I. est totalement apolitique mais il aura le devoir d'informer ses mandants des résultats -quels qu'ils soient- de la présente démarche.

Je vous prie de croire, Monsieur le député, en l'assurance de ma considération la plus distinguée

Michel Lévy